



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mairie de
VILLABÉ

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABE SEANCE PUBLIQUE DU 17 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué en date du 5 avril 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Roger DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAOUJ, Monsieur Robert NIETO, Monsieur Laurent SILVERA, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Céline ONESTAS, Monsieur Kimou ACHIEPI, Madame Valérie SELLIER, Monsieur Denis GUILLOT, Madame Nicole WAGUEMAEKER, Monsieur Valentin SALLES, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Thierry GAILLOCHON, Madame Martine CHAUCHARD, Monsieur Aziz AOUACHRIA, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Maryvonne MARTIN.

Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Colette DASPREZ, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Monsieur Christian BERTAUX.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Pascale HUVIER a donné pouvoir à Monsieur Karl DIRAT.

Madame Arlette PIN a donné pouvoir à Monsieur Fabrice ROUZIC.

ABSENTS :

Madame Isabelle WIRTH, Monsieur Youssef DOUH, Madame Pascale GUILLON, Madame Nathalie GOMEZ.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h03.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Martine CHAUCHARD désignée, accepte de remplir cette fonction.

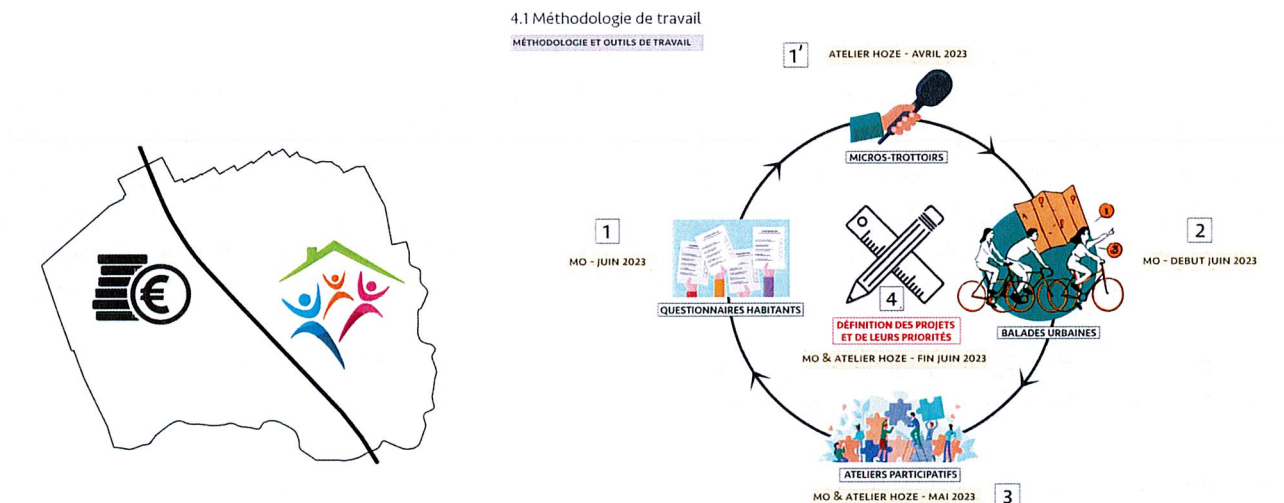
Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en application de l'article 12-2 du règlement intérieur.

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 21 voix pour et 4 contre, de se réunir à huis clos et examine l'unique point de l'ordre du jour.

1. Information sur l'étude urbaine de Villabé présentée par le cabinet HOZE.

Le cabinet Hoze livre son analyse de la situation urbaine de Villabé et après un rappel historique sur l'urbanisation progressive du village, constate la sectorisation de la dynamique économique et la nécessité de reconnecter le centre bourg aux autres quartiers.



La discussion porte ensuite sur la priorisation des projets et leur mise en cohérence globale afin d'incuber du lien entre le territoire et autrui, ainsi que sur la définition des outils à mettre en oeuvre pour la seconde phase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance
Madame Martine CHAUCHARD

Karl DIRAT
Le maire

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

